



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/403
25 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 72 d) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique et Centre régional des Nations Unies pour la paix,
le désarmement et le développement en Amérique latine
et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. SITUATION DES CENTRES ET NOUVEAUX MOYENS DE LES FINANCER	3 - 11	2
III. ACTIVITÉS DES CENTRES	12 - 18	4
A. Centre régional pour l'Afrique	12 - 15	4
B. Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	16 - 18	4
IV. CONCLUSIONS	19 - 21	5

Annexe

Déclaration faite par M. Martinez-Morcillo (Espagne) à la 26e séance de la Première Commission le 17 novembre 1995	6
---	---

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 50/71 C de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1995, par laquelle celle-ci priait notamment le Secrétaire général d'étudier de nouveaux moyens de financer le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Lomé) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Lima); de continuer à fournir aux centres régionaux tout l'appui dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leur mandat; de veiller à ce que les directeurs des deux centres soient, dans la mesure du possible, basés sur place en vue de revitaliser les activités des centres; et de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, de l'application de ladite résolution. Le présent rapport expose brièvement la situation administrative et financière des Centres, propose de nouveaux moyens de financement et donne un aperçu concis des activités des Centres pour la période allant de juillet 1995 à juin 1996.

2. On trouvera en annexe le texte de la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie. Cette déclaration était une explication de vote après l'adoption de la résolution susmentionnée. Les États-Unis d'Amérique se sont associés à la déclaration et la demande tendant à ce qu'elle soit jointe en annexe au rapport.

II. SITUATION DES CENTRES ET NOUVEAUX MOYENS DE LES FINANCER

3. Le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été créés en 1986 et 1988 respectivement. Tous deux relèvent du Centre pour les affaires de désarmement (Département des affaires politiques, Siège de l'Organisation des Nations Unies).

4. J'ai souligné à maintes reprises qu'il importait d'encourager l'approche régionale du désarmement et je saisis l'occasion qui m'est offerte ici pour réaffirmer ma position. Cette approche régionale gagne du terrain dans la théorie et dans la pratique. Les autorités et les entités régionales commencent à comprendre combien il serait utile qu'elles assument une responsabilité accrue en matière de maintien de la sécurité dans leurs régions respectives. Je demeure convaincu que les centres régionaux, dotés des ressources financières et humaines voulues, pourraient être des dispositifs de coopération régionale propres à encourager l'instauration d'un climat favorable à la paix et au développement durables. Ils pourraient contribuer aux initiatives de désarmement régionales et au renforcement des mesures destinées à instaurer la confiance et la transparence, s'agissant notamment du projet d'établir des registres régionaux des armes classiques à la demande des États concernés.

5. En dépit des appels que j'ai déjà lancés, les Centres continuent à manquer de fonds et ne sont pas à même de fonctionner comme l'Assemblée générale l'entendait. Les contributions volontaires versées aux Centres de Lomé et de Lima demeurent insuffisantes.

6. Depuis mon précédent rapport (A/50/380), des contributions volontaires d'un montant total de 12 333,33 dollars ont été annoncées pour le Centre de Lomé. En juillet 1996, le Centre avait reçu au total 27 133,86 dollars, y compris les contributions qui avaient été annoncées pour 1995. Je souhaite exprimer ma gratitude aux Gouvernements finlandais, norvégien, sud-africain et suédois pour leurs contributions, ainsi qu'au pays hôte pour le soutien qu'il apporte au Centre.

7. Des contributions volontaires d'un montant total de 11 833,33 dollars ont été annoncées pour le Centre de Lima. En juillet 1996, le Centre avait reçu au total 7 776,33 dollars, y compris les contributions qui avaient été annoncées pour 1994 et 1995. Je souhaite exprimer ma gratitude aux Gouvernements colombien, mexicain, norvégien, panaméen et suédois pour leurs contributions, ainsi qu'au pays hôte pour le soutien qu'il apporte au Centre.

8. Du fait de la crise financière que traverse actuellement l'Organisation des Nations Unies et des mesures de compression des dépenses qui en résultent, il a fallu geler pour la durée de l'exercice biennal en cours, le poste de directeur de Centre de Lomé, vacant depuis la démission du précédent titulaire en juillet 1992. Un assistant de recherche est donc provisoirement responsable du Centre, qui fonctionne depuis lors avec un effectif minimal composé d'agents des services généraux recrutés localement.

9. À la fin du mois de juin 1996, j'ai dû à mon grand regret suspendre les activités du Centre de Lima, et ce jusqu'à nouvel ordre, car les fonds disponibles ne permettaient pas de couvrir les coûts afférents d'une part au traitement de l'unique fonctionnaire employé par le Centre et d'autre part aux activités opérationnelles qui devaient être exécutées au second semestre 1996. Depuis août 1993, c'est un agent local des services généraux qui est responsable du Centre et aucun personnel d'appui supplémentaire n'a été recruté sur place. L'exécution des activités intéressant la région relève désormais du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

10. Des ressources financières plus substantielles et plus sûres font cruellement défaut. Dans le cas du Centre de Lomé, ce manque pourrait être pallié par des contributions volontaires, à condition que les niveaux de financement augmentent. Quant aux activités du Centre de Lima, elles ne reprendront pas tant qu'un soutien suffisant ne sera pas garanti. À cet égard, j'appuie et je réitère fermement les appels adressés par l'Assemblée générale aux États Membres, aux organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers afin qu'ils versent des contributions volontaires.

11. Conformément à la demande de l'Assemblée, j'ai étudié de nouveaux moyens de financer les activités des centres. J'ai entrepris d'encourager la création de liens entre les secteurs désarmement et développement du système des Nations Unies, en partant du principe qu'il n'y a pas de paix sans développement ni de développement sans paix. Il semble possible d'intégrer les fonctions opérationnelles et administratives des centres à des projets et activités de programmes de développement existants de l'ONU et je rendrai compte à l'Assemblée générale, en temps voulu, du résultat des consultations engagées avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

III. ACTIVITÉS DES CENTRES

A. Centre régional pour l'Afrique

12. Le Centre a continué de s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans la résolution 40/151 G en date du 16 décembre 1985. Les difficultés financières obligent certes à restreindre ses activités, mais il n'en privilégie pas moins la diffusion d'informations sur la paix, le désarmement et la sécurité dans la région. Le Centre a continué d'organiser chaque mois, à son siège, des réunions informelles qui sont l'occasion pour des responsables politiques, des représentants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et le public d'examiner et de proposer des solutions à des questions qui touchent la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique. Le Centre s'est aussi employé à diffuser plus largement sa publication bilingue The African Peace Bulletin (Bulletin africain de la paix), qui a pour thèmes les faits nouveaux pertinents en matière de paix, de sécurité et de désarmement sur le continent. En outre, sa bibliothèque de documentation et de références a mis en place, avec plusieurs organismes de recherche et établissements universitaires, un système de prêts interbibliothèques grâce auquel elle a multiplié et diversifié ses acquisitions.

13. Le 8 décembre 1995, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies et à l'invitation de l'État hôte, le responsable du Centre a fait un exposé intitulé "L'ONU face à la problématique des opérations de maintien de la paix". Il a d'autre part participé en mars 1996 à un atelier de haut niveau organisé à Béthanie (Togo) par l'État hôte et le Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, avec l'assistance du Centre de formation international de l'Organisation internationale du travail (OIT), établi à Turin (Italie). Le mandat et les activités du Centre ont également fait l'objet d'un exposé. Le 7 mai 1996, le responsable du Centre a participé à une journée de réflexion organisée par l'Institut national des sciences de l'éducation (INSE) de l'Université du Bénin autour du thème "violence et paix en milieux éducatifs".

14. Conformément à son mandat, le Centre a apporté un appui fonctionnel et administratif aux septième et huitième réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale; ces réunions ont eu lieu respectivement à Brazzaville du 28 août au 1er septembre 1995 et à Yaoundé du 15 au 19 avril 1996.

15. Pour atteindre ses objectifs, le Centre a continué de renforcer ses contacts et sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les organismes de recherche et les établissements universitaires. Par ailleurs, il a donné à ses visiteurs – hauts fonctionnaires des États Membres, étudiants et grand public – un aperçu des questions touchant la paix et le développement.

B. Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

16. Bien que ses travaux aient souffert des moyens financiers très limités dont il disposait, le Centre est parvenu à mener jusqu'au 30 juin 1996 les activités

décrites ci-après, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui avait confié dans sa résolution 41/60 J du 3 décembre 1986.

17. Le Centre a fait paraître quatre numéros de sa publication en espagnol (Boletín) et diffusé régulièrement des publications sur les questions de désarmement et de sécurité, établies par lui-même ou pour d'autres bureaux de l'ONU dans la région. Les chercheurs et les étudiants ont continué de fréquenter la bibliothèque de références du Centre.

18. En octobre 1995, il a organisé, en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies à Lima, plusieurs manifestations spéciales à l'occasion de la Semaine du désarmement et du Cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. Il a d'autre part monté, à San Isidro, une exposition d'affiches, de photographies, de publications et de films de l'ONU sur le thème du désarmement, organisé, dans la même ville, un concours artistique pour les enfants d'âge scolaire et à l'Université de Lima, une conférence sur le thème "The United Nations in the twenty-first century, a new role and new challenges" (L'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle, un rôle et des défis nouveaux).

IV. CONCLUSIONS

19. Je suis intimement convaincu que les mandats confiés aux centres, tels que les a définis l'Assemblée générale il y a plus de dix ans, non seulement restent valides mais aussi sont d'autant plus pertinents aujourd'hui que la paix et la sécurité en Afrique sont de plus en plus menacées et qu'il faut encourager l'institutionnalisation de la coopération en matière de sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les centres peuvent appuyer utilement nombre des initiatives qui sont prises pour prévenir et régler les conflits, lutter contre la prolifération des armes, promouvoir le désarmement et créer un climat de confiance dans les deux régions concernées.

20. Si de nouvelles ressources pouvaient être obtenues, il serait possible d'évaluer, d'élargir et d'actualiser les activités des Centres afin de relever les défis actuels. Faute d'une base financière suffisante et stable, la viabilité et le bon fonctionnement de ces organismes se trouveront sérieusement menacés car le manque de fonds continue d'en rendre le maintien difficile.

21. Je souhaite lancer ici un nouvel appel pressant aux États Membres ainsi qu'aux organisations et aux fondations internationales et nationales pour qu'ils versent de contributions substantielles aux Centres afin de les revitaliser et d'en assurer le bon fonctionnement.

Annexe

Déclaration faite par M. Martinez-Morcillo (Espagne) à la
26e séance de la Première Commission le 17 novembre 1995

"J'ai demandé à prendre la parole pour faire part de la position de l'Union européenne sur le projet de résolution A/C.1/50/L.24, intitulé 'Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes', qui vient d'être adopté sans être mis aux voix^a. Je parle également au nom des pays suivants : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Nos pays demeurent convaincus que les initiations régionales en matière de désarmement conservent toute leur importance. Aussi nous constatons avec regret que les centres régionaux des Nations Unies à Lomé et à Lima sont incapables de mener à bien des activités de fond depuis l'année dernière, parce qu'ils ne disposent pas des ressources qu'auraient dû leur assurer les contributions volontaires.

Malheureusement, cette tendance persiste depuis plusieurs années. Le projet de résolution ne reflète pas cette situation et ne tient pas compte du rapport présenté cette année par le Secrétaire général^b, lequel indique clairement que le manque de ressources risque de conduire à la fermeture des centres.

De notre point de vue, il serait irresponsable de la part de la Première Commission de fermer les yeux sur la gravité de la situation financière à laquelle est confrontée l'Organisation des Nations Unies, situation que le Secrétaire général a, à juste titre, portée à notre attention. Il n'est plus possible à notre avis de continuer à ignorer la réalité. Si, en dépit de nos efforts répétés chaque année, un financement ne peut être obtenu sous forme de contributions volontaires, pour permettre aux centres de mener à bien leurs activités de fond, alors nous estimons, comme le Secrétaire général, que ces centres devront être fermés et leurs activités exécutées depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est à la lumière de cette situation que devrait être réexaminé le projet de résolution qui sera présenté l'année prochaine.

Je voudrais ajouter qu'en vertu des mêmes principes nos délégations ont adhéré au consensus sur le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/50/L.31/Rev.1, intitulé 'Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique'. Ce centre bénéficie de

^a Ce projet a été adopté par l'Assemblée générale le 12 décembre 1995, sans être mis au voix, en tant que résolution 50/71 C.

^b A/50/380.

contributions volontaires d'un montant suffisant pour mener à bien des activités utiles. Je demande que le texte de cette explication de vote figure en annexe au rapport sur les centres régionaux que le Secrétaire général présentera l'année prochaine."
